

Le 09 juillet 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Le RésO Tiers lieux : des espaces labellisés pour des conditions de travail optimales




Le télétravail à domicile est devenu en quelques mois, la solution la plus efficace pour continuer une activité professionnelle, en cette période de crise sanitaire. Le déconfinement étant désormais bien amorcé – mais les conditions d'un retour au bureau étant parfois difficiles – les tiers lieux, espaces de convivialité et de partage, labellisés par la Région Occitanie et pilotés par AD'OCC, sont les endroits les mieux adaptés pour les télétravailleurs et toute personne ayant besoin d'un accès au numérique.

#### Le label RésO Tiers Lieux

Depuis 2018, la Région Occitanie labellise des tiers lieux, qui bénéficient ainsi d'actions et d'animations pilotées par l'agence AD'OCC, dans le cadre d'un réseau régional. Grâce à ce label, entreprises, usagers et indépendants peuvent trouver un lieu proche, qui répond aux normes actuelles de sécurité sanitaire et accéder à un espace communautaire permettant de rompre avec l'isolement de ces derniers mois.

Ce label garantit aux usagers, salariés, entreprises et indépendants de toute l'Occitanie, une qualité d'accueil et de multiples services. Aujourd'hui, **108 tiers lieux** ont reçu la labellisation et un nouvel appel à projets lancé en septembre permettra d'accroître encore le réseau. Il existe trois types de tiers lieux pouvant être labellisés : les espaces de travail collaboratif, les fablab et les espaces de médiation numérique.

► Pour être labellisé, un tiers lieu doit remplir plusieurs critères :

	 Espaces de travail collaboratif	 Fablab	 Espaces de médiation numérique
<b>Critères communs</b>	Horaires d'ouverture Accueil physique Débit internet garanti Locaux conformes au droit du travail	Horaires d'ouverture Accueil physique Débit internet garanti Locaux conformes au droit du travail	Horaires d'ouverture Accueil physique Débit internet garanti Locaux conformes au droit du travail
<b>Critères spécifiques</b>	Ouverture à tous types de professionnels Des espaces de convivialité Un nombre minimum de postes de travail	Un lieu adapté Une typologie de public accueilli Un accompagnement spécifique par un Fab manager Du matériel spécifique tel que imprimantes 3D, machines d'usinage, de découpe ou de gravure, outillage mécanique, etc. Une démarche d'adhésion à la charte des Fablabs définie par le MIT	Un accompagnement spécifique par un animateur Des propositions d'actions individuelles et collectives Un nombre minimum de postes de travail

### Les nouvelles organisations et conditions de travail :

Pour répondre aux nouveaux besoins d'organisation du travail liés à la crise sanitaire actuelle, les 108 tiers lieux labellisés se sont rapidement adaptés en proposant **plus de 300 postes de télétravail**.

De plus, ils se sont engagés pour la sécurité de leurs membres, en répondant au protocole sanitaire actuellement en vigueur, avec divers aménagements, tels que :

- des bureaux privatifs clos ou des espaces dédiés de façon régulière ou ponctuelle,
- des conventions de télétravail partiel ou total avec les entreprises locales,
- la mise à disposition de gel hydroalcoolique,
- la désinfection régulière des surfaces et des locaux,
- la distanciation des postes de travail.

### Pourquoi choisir de travailler dans un tiers lieu :

De cette manière, chaque personne peut, en toute confiance, se rendre dans ces lieux de travail spécialement aménagés et retrouver (tout en respectant les gestes barrières !) cette émulsion sociale, cette convivialité et cette qualité de vie au travail tant recherchées, et qui ont parfois manquées en télétravaillant à domicile, ces derniers mois. De plus, en cette période estivale où les congés sont nombreux, les travailleurs ont d'autant plus besoin d'un lieu d'échange et de coopération pour (re)créer cette dynamique sociale nécessaire à leur épanouissement professionnel mais aussi personnel.

Enfin, durant le confinement, nous avons entendu parler « du monde d'après », de ce qui pourrait changer ou évoluer dans nos méthodes et dans les nouvelles organisations à mettre en place. Les tiers lieux sont une solution idéale pour concrétiser ces nouvelles idées car répondant parfaitement à ces nouveaux besoins exprimés par les salariés et les indépendants. Ils représentent une réelle opportunité à saisir pour faire évoluer les conditions de travail en s'y rendant et en y travaillant.

### Témoignages de télétravailleurs en tiers lieu :

#### **Jean-Luc, salarié d'une entreprise du secteur des énergies renouvelables et télétravailleur dans l'espace de travail collaboratif « l'étincelle » à Toulouse**

*« Je télétravaille plusieurs jours par mois depuis l'étincelle, quand j'en ai besoin. Cela me permet d'avoir un emploi du temps flexible et adaptable, ne pas me sentir obligé d'aller au bureau où je me sentirai seul et limiter aussi mes déplacements en voiture. Ce qui fait sens vis-à-vis de mon métier dans les énergies renouvelables. C'est une façon souple de travailler qui me permet d'avoir du temps pour moi et de trouver un équilibre avec ma vie personnelle. Travailler dans un espace de travail collaboratif est une véritable conviction pour moi. »*

#### **Yoann, salarié d'une entreprise belge d'informatique et télétravailleur dans l'espace collaboratif « le pré vert » à Rabastens**

*« J'ai décidé de revenir vivre en France près de Toulouse, après 7 années passées en Belgique. Mon principal critère de recherche pour m'installer en Occitanie a été de trouver un espace de travail collaboratif proche de chez moi, car je travaillais déjà de cette manière en Belgique. Grâce au tiers lieu, je peux séparer ma vie professionnelle et personnelle, et avoir ce côté humain et social qui manque en travaillant à domicile. Le télétravail me permet aussi de nouer des liens avec différentes personnes, de discuter d'autre chose et de créer de nouvelles opportunités qu'on ne pourrait pas avoir en travaillant en entreprise ou depuis chez soi. »*

### Plus d'informations :

- **Via la plateforme du RésO Tiers Lieux :** cette plateforme dédiée vous permet de trouver les tiers lieux labellisés les plus proches de chez vous. Grâce à son moteur de recherche, vous pouvez identifier un tiers lieu en fonction de sa localisation géographique, de sa typologie et des services proposés, ce qui vous permet d'identifier rapidement les postes de télétravail mis à disposition : <https://www.tierslieuxoccitanie.com/tierslieux/?map>
- **Par mail :** [tierslieux@agence-adocc.com](mailto:tierslieux@agence-adocc.com)

---

### SERVICE PRESSE AGENCE AD'OCC :

Toulouse - Julie Myc Rachedi - 05 61 12 57 17 - [julie.myc-rachedi@agence-adocc.com](mailto:julie.myc-rachedi@agence-adocc.com)

Montpellier - Jérôme Bouchindhomme - 06 23 30 23 01 - [jerome.bouchindhomme@agence-adocc.com](mailto:jerome.bouchindhomme@agence-adocc.com)